

COMMISSION DES REPRÉSENTANTS REGIONAUX

Compte-rendu de la réunion du samedi 12 mars 2016

approuvé

Liste des participants à cette réunion :

PRESIDENT DE LA SPP : Denys RIBAS

DÉLÉGUÉE DU CA, ATTACHÉE DU BUREAU : Marie-Claire CAMUS-DELAGE

GROUPE AQUITAIN : Marzena SLOMSKA-SCHMITT

GROUPE BOURGOGNE-CHAMPAGNE- FRANCHE-COMTÉ : Elisabeth PAILLARD,
suppléante de Jean Paul MARNIER

GROUPE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE : Albert LOUPPE

GROUPE LYONNAIS – RHÔNE-ALPES : Françoise BRETTE, Claire IBBA, Marie Christine JEANNENOT, Christian SEULIN, Marielle SOEUR

GROUPE MÉDITERRANÉEN : Solange BONNISSEAU, Antoine HIBON

GROUPE NORD : Maurice HENIAULT

GROUPE NORMAND : Michelle WEBRE

GROUPE TOULOUSAIN : Catherine BRUNI, Christine SAINT-PAUL LAFFONT

Absent excusé : Jacques BOULANGER (GROUPE TOULOUSAIN)

Invités : Isabelle BEGUIER présidente de la Commission Socio-professionnelle de PARIS et Marie-Claude CAMELIO, secrétaire de la Commission Socio-professionnelle de LYON.

1/ Approbation du compte-rendu de la réunion de la CRR du 21 novembre 2015

Marielle Sœur demande une modification qui est faite p.2.

Françoise Brette demande une modification qui est faite p.5.

Marie-Christine Jeannenot dit que l'AGEPSY a le projet d'une demi-journée d'étude avec un groupe lacanien, Groupe d'Étude Psychanalytique de Grenoble.

Mais ceci n'a pas été dit la dernière fois donc pas de modification du compte-rendu de la CRR précédente.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

2/ Résultat du questionnaire concernant la représentation des membres dans les institutions

A Lyon, 26 membres ont répondu et 13 AeF.

A Toulouse, 9 réponses de membres et 1 AeF.

Au GMSPP, 4 réponses.

Marielle Sœur demande s'il faut ajouter le travail fait avec des institutions, mais à son propre cabinet, par exemple une supervision.

Pour C. Saint-Paul Laffont, ce travail fait partie du travail fait avec les institutions, ce serait à préciser.

Pour A. Hibon, le peu de réponse des membres du GMSPP traduit une forme de bouderie dans une situation de crise.

M-C. Camus-Delage pense que chaque fois qu'on fait appel aux membres sur leurs activités, il y a peu de réponse.

D. Ribas évoque l'inertie blanche d'un certain nombre de collègues. Peut-être certains n'ouvrent pas le courrier. Donc c'est un problème général qui ne concerne pas seulement les régions. On observe la même chose pour les appels aux dons.

C. Seulin rappelle que la SPP est une association et ce qui s'y passe s'observe dans toutes les associations. Il annonce que le Groupe Lyonnais va faire un don à la SPP.

C. Saint-Paul Laffont demande comment Lyon a procédé pour l'enquête ?

C. Iba précise que plusieurs envois ont été faits.

A. Hibon pense que, peut-être, il faudrait mieux expliquer le sens de l'enquête.

C. Seulin pense que certains en cabinet n'ont pas répondu ne se sentant pas concernés.

Il propose d'utiliser une formule plus simple, par exemple : avez-vous ou pas une activité auprès d'un public non analytique. Si oui quoi ?

C. Saint-Paul Laffont va préparer un questionnaire plus simple car c'est important d'avoir des informations afin que la SPP ait connaissance des activités en région.

3/ Commission Socio-professionnelle de Paris et Lyon avec les invitées Isabelle Béguier, présidente de la CSP Paris et Marie-Claude Camélio secrétaire de la CSP Lyon

La commission socio-professionnelle est chargée d'une réflexion permanente concernant la pratique professionnelle et les conditions d'exercice des membres de la SPP.

Les commissions socio-professionnelles sont particulièrement importantes compte tenu de la nécessité d'ouverture de la SPP. Il en existe deux, Paris et Lyon

I. Béguier présente les modalités de fonctionnement de la CSP à Paris. Il existe trois sous-commissions.

- La sous-commission "Psychanalyse - pédiatrie" qui est active.
- La sous-commission "Psychanalyse- psychiatrie" pour mettre en commun les difficultés qui se posent aux psychanalystes dans les institutions, dans le but de prévenir le découragement et le sentiment d'isolement. Elle évoque le projet de retracer l'historique de la sous-commission à partir du film "psychanalyste sans divan". Ce film pourrait être un outil de transmission à l'intérieur même de la SPP et à l'extérieur.
Il y a généralement 10/15 personnes, parfois 25/30. Il n'y a personne des régions mais tout est ouvert.
- La sous-commission "SPP-activités ouvertes": un groupe pratiques cliniques est en train de se mettre en place.

Un projet de sous-commission SPP - justice, SPP- éducation nationale, est à l'étude.

M-C. Camélio évoque la CSP de Lyon, cette commission est moins fréquentée, 10 personnes environ.

C. Seulin a voulu que les AeF puissent venir à cette commission.

M-C. Camélio évoque les thèmes abordés par la CSP Lyon : les psychanalystes dans la crise, mettant en évidence les problèmes sur l'argent, et le travail sur le cadre. Au début la CSP était un groupe à part, alors que maintenant le travail est plus en lien avec le bureau.

C. Seulin rappelle que les groupes cliniques ont été lancés par R. Roussillon. Un temps, ces groupes se sont éteints mais ils semblent actuellement redémarrer.

M-C. Camélio parle de la façon dont on peut s'adresser à des non psychanalystes et à des médecins. Comment se faire connaître ? Comment expliquer ce qu'on peut apporter aux patients ?

Un groupe de travail avec des médecins généralistes et des pédiatres est actuellement mis en place.

M-C. Camélio évoque l'idée de faire des groupes avec les enseignants.

Pour D. Ribas, il serait intéressant que Lyon et Paris puissent travailler ensemble et échanger car les préoccupations se rejoignent.

Une discussion s'engage sur des préoccupations communes qui pourraient se travailler dans ces commissions.

D. Ribas dit qu'il avait préparé un dossier sur la mise en conformité des cabinets (le document du ministère et le texte de loi ne sont pas exactement identiques), et dans le même souci, un dossier sur les modifications apportées aux conditions de travail des analystes et la nécessité de les faire connaître (car elles conditionnent l'exercice professionnel). Par exemple, il demande si les psychanalystes sont au courant des changements concernant les règles de comptabilité.

La dernière décennie a été la bataille du statut des psychothérapeutes. Les psychologues ont eu reconnaissance du titre de psychothérapeutes. La psychanalyse n'a pas fait partie du débat mais ce débat a permis de parler avec les lacaniens.

A. Ciavaldini a écrit pour dire que c'était scandaleux que n'importe qui puisse se prévaloir du titre de psychanalyste.

C. Seulin renchérit en disant que si on ne se bat pas pour un statut on risque de tomber dans un discrédit total.

D. Ribas en est d'accord mais demande quel en serait le prix.

Est abordée la question des dossiers et des traces écrites à conserver concernant les patients, notamment en cas d'intervention de la justice.

D. Ribas précise que s'il le demande, le juge doit avoir accès aux notes personnelles. Est-ce alors éthique de ne pas avoir de notes ?

Pour C. Seulin, il y a deux choses, la saisie des notes et la demande de témoigner qu'on peut refuser.

Pour A. Hibon, on ne peut pas faire moins que les journalistes protégés par le secret des sources.

Ne jamais oublier que si on est averti de conditions particulières il faut faire déclaration aux autorités ad hoc.

D. Ribas rappelle que ne pas avoir empêché un crime est un abus qui est répréhensible.

C. Saint-Paul Laffont regrette qu'à Toulouse il n'y ait pas de structure telle que la Commission Socio-professionnelle, pour parler de ces problèmes qui nous concernent tous.

Pour Marie-Claire Camus-Delage, il est important de travailler aussi avec le comité d'éthique. A la SPP il y a des médecins, des psychologues et des «ni-ni» donc il est important que tout le monde se sente protégé.

A. Hibon évoque dans le cadre de la commission socio-professionnelle, la mise en place de sous-commissions avec la justice. Il fait part de son expérience dans le suivi des agresseurs sexuels (loi de 98). Il a fait pour la justice des rapports de style psycho-dynamique qui intéressent les juges. Ce qui signifie que notre approche suscite de l'intérêt et qu'il y aurait une demande latente à ce niveau.

La question de la raréfaction des élèves et de l'avenir de la psychanalyse est abordée.

A Bordeaux, il y a de plus en plus d'élèves et de moins en moins de membres actifs, et un problème pour les élèves d'avoir des patients à trois séances et dans quelques années il n'y aura plus que des élèves dans le Groupe Aquitain.

D. Ribas revient sur la suppression du terme "psychanalyste expérimenté" dans les statuts pour qualifier les psychanalystes avec lesquels les analyses ouvrent possiblement sur une demande de cursus.

Devant la rareté des demandes d'analyse, qui plus est à trois séances par semaine, on pourrait imaginer de modifier les critères de validation des cursus, mais que deviendraient-ils ?

Rappel est fait que à Paris, des analystes en formation prennent contact avec le CCTP et ils ont ainsi des patients qui leur sont adressés pour faire une analyse à un tarif moindre. C'est le sacrifice sur les honoraires pour avoir la joie de faire son cursus !

A. Hibon considère que le cadre type est hors sol par rapport au contexte socio-économique.

C. Bruni évoque son parcours qui est qu'après avoir été formée à la psychothérapie d'enfant, elle a fait son cursus et a des patients.

A. Louppe pense qu'avant, les gens venaient parce qu'on venait voir un analyste de la SPP, c'était dans l'air du temps, maintenant c'est à nous d'aller vers les personnes qui seraient intéressées.

A Bordeaux, il y aurait une formation destinée à des psychothérapeutes.

D. Ribas dit que, en formant des psychothérapeutes, on risque d'assécher les demandes d'analyses et surtout la formation de psychanalystes. Car les gens seront psychothérapeutes SPP et ça leur suffira.

C. Bruni dit que d'autres arrivent qui ont fait le parcours qu'elle a fait, à savoir une formation à la psychothérapie d'enfant suivie d'une analyse et d'un cursus.

A. Louppe se demande quelle reconnaissance on donne à ceux qui travaillent avec nous ?

C. Seulin pense à une Société de psychothérapeutes qui serait labellisée.

A. Hibon, évoquant ce qui se passe dans le GMSP, raconte comment des membres de la SPP montent des groupes associatifs non affiliés à la SPP ce qui crée une zone confuse avec des problèmes d'usurpation d'identité.

E. Paillard dit que certains ont fait une analyse SPP et pourraient postuler au cursus mais ils ne le font pas car ils n'ont pas envie de «galérer».

C. Saint-Paul Laffont rappelle que toutes ces questions pourraient être réfléchies dans le cadre de commissions socio-professionnelles, qui pourraient s'étendre à d'autres groupes régionaux.

I. Béguier se dit prête à se déplacer dans les régions pour informer.

4/ Questions diverses

A. Hibon souhaiterait une procédure de validation du compte-rendu par internet afin de n'avoir pas attendre la réunion suivante, dont la date est forcément lointaine.

C. Saint-Paul Laffont annonce la prochaine réunion de la CRR en novembre au moment du colloque de la SPP.

Christine Saint-Paul Laffont
Présidente de la CRR

Solange Bonnisseau
Secrétaire de la CRR